

*Mairie de Plainval*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE LA COMMUNE DE PLAINVAL**  
**SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Samuel, Maire.

Date de Convocation : 22/09/2023  
Date d'affichage : 22/09/2023  
Membres en exercice : 11  
Membres Présents : 10  
Membres votants : 10

**Présents** : Messieurs Samuel DOVERGNE, Taylor BETHELMY, Franck JONCKHEERE, et Mesdames Evelyne CAUWEMBERGHS, Coralie LETOCART, Blandine DARDANT, Laétitia BERNAUX, Gwenaëlle LEROY, Katia VARESI et Marjorie DARCAIGNE - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T

**Absents excusés/pouvoirs** : M. Joël GALEK

**Secrétaire de séance** : Mme. Coralie LETOCART

Délibération n°  
38-2023

**VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE AO 133**

La commune a reçu une offre d'achat en date du 19 juillet 2023, pour la parcelle cadastrée AO 133, située lieu-dit « le château », d'une superficie de 319 m<sup>2</sup>.

**Considérant** l'offre d'achat d'un montant de 1200 euros.

**Considérant** l'estimation de la valeur de la parcelle par le domaine, allant de 6 à 20 euros le m<sup>2</sup>.

**Considérant** que le Conseil Municipal après délibération en date du 19 juillet 2023, a décidé par 6 voix pour et 2 absentions, de refuser l'offre d'achat et de faire une contre-proposition pour un montant de 1914 euros, soit 6 euros le m<sup>2</sup>.

**Considérant** qu'un devis pour l'entretien des arbres classés de la parcelle cadastrée AO 133 à été effectué, pour un montant de 1782 euros.

**Considérant** que 2 offres d'achat ont été fait au Conseil Municipal par courrier en date du 27 septembre 2023, soit l'achat de la parcelle AO 133 pour un montant de 1914 euros si la commune prend en charge l'entretien des arbres classés avant la vente, soit l'achat de la parcelle AO 133 à l'offre de départ d'un montant de 1200 euros avec une prise en charge de l'entretien des arbres classés par les futurs propriétaires dans un délai d'un an maximum après la signature de la vente chez le notaire.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'**unanimité**, d'accepter la proposition d'achat d'un montant de 1200 euros pour la parcelle AO 133, avec une prise en charge de l'entretien des arbres classés par les futurs propriétaires.

***Une mention sera rajoutée dans le contrat de vente, les futurs propriétaires s'engagent à entretenir les arbres classés de la parcelle AO 133, dans un délai de 1 an maximum après la signature de la vente chez le notaire.***

***L'entretien des arbres classés de la parcelle AO 133 restera à la charge des propriétaire après la vente.***

Envoyé en préfecture le 07/10/2023

Reçu en préfecture le 07/10/2023

Publié le

ID : 060-216004895-20230929-PARCELLE\_AO133-DE



**Plainval le 04 octobre 2023,  
Le Maire,  
Samuel DOVERGNE**

